	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 03/2021
<b>Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%</b>		<b>MTG</b> .....

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%
Description chimique	Fluor - Krypton - Néon
N° CAS	-
N° CE	-
N° Index	-
N° d'enregistrement	Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement
Formule chimique	F <sub>2</sub> , Kr, Ne

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations pertinentes identifiées</b>	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
<b>Utilisations déconseillées</b>	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
<b>Téléphone</b>	+41 (0) 26 676 94 94
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

<b>Dangers</b>	Gaz oxydant Cat.1	H270
	Gaz sous pression : Gaz comprimé	H280
	Irritation cutanée Cat. 2	H315

**Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%**
**MTG.....**

Irritation oculaire Cat. 2	H319
Toxicité aiguë (Inhalation – gaz) Cat. 4	H332
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- Exposition unique, Cat. 3	H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### Pictogrammes de danger



GHS03

GHS04

GHS07

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger


H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

### Conseils de prudence

P244	Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords
P260	Ne pas respirer les gaz/vapeurs
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

## 2.3. Autres dangers

Asphyxiant à forte concentration

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 03/2021
<b>Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%</b>		<b>MTG</b> .....

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Krypton	(N° CAS) 7439-90-9 (N° CE) 231-098-5 (N° index) --- (N° d'enregistrement) -	1.25%	Press. Gas (Comp.), H280
Néon	(N° CAS) 7440-01-9 (N° CE) 231-110-9 (N° Index) --- (N° REACH)	97.75%	Press. Gas (Comp.), H280
Fluor	(N° CAS) 14762-94-8 (N° CE) - (N° index) --- (N° d'enregistrement) 01-2120759325-50	1%	Oxid. Gas 1, H270 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Compr. Gas, H280 Acute Tox. 1, H330

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

#### 3.2. Mélanges

Non déterminé

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Oter immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin  Au cas de contact avec la peau, en portant des gants de caoutchouc, appliquer un gel de gluconate de calcium à 2.5% d'une manière continue sur la zone touchée pendant 1 heure et demie ou jusqu'à ce que des soins médicaux soient disponibles
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Faire appel à une assistance médicale immédiate. Si aucune assistance médicale n'est immédiatement disponible, rincer pendant 15 minutes supplémentaires. Irriguez alternativement les yeux par intermittence pendant 20 minutes avec

**Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%**
**MTG.....**
**En cas d'ingestion**

une solution de 1 % de gluconate de Calcium si disponible. Consulter un médecin et apporter cette fiche

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut être nocif par inhalation

Se reporter à la section 11

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone

**Moyens d'extinction inappropriés**

Donnée non disponible

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
**Risques spécifiques**

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

**Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

**5.3. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz

Assurer une ventilation adéquate

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs

Équipement de protection individuel, voir section 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

-

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Assurer une ventilation efficace. Laver abondamment à l'eau l'équipement

**Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%**
**MTG** .....

contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour les précautions, voir section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Contenu sous pression


**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Krypton	7439-90-9	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Néon	7440-01-9	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Fluor	14762-94-8	VME	0.1 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (2021)
			0.15 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	0.2 ppm	
			0.3 mg/m <sup>3</sup>	

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 6/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 03/2021
<b>Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%</b>		<b>MTG</b> .....

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble  
Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN 166
<b>Protection de la peau</b>	Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques
<b>Protection respiratoire</b>	Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<ul style="list-style-type: none"> <li>État physique à 20°C / 101.3kPa</li> <li>Couleur</li> </ul>	Gaz Kr et Ne incolores, F <sub>2</sub> jaune pâle
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée non disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible

**Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%**
**MTG** .....

<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Donnée non disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	Donnée non disponible
<b>Température critique [°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, gaz</b>	Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les condition recommandées de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Oxyde violemment les matières organiques. Peut réagir violemment avec les matières combustibles.

Peut réagir violemment avec les agents réducteurs

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter l'humidité dans l'installation

**10.5. Matières incompatibles**

Humidité, matériaux combustibles, agents réducteurs

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

**Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%**
**MTG.....**
**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Danger par inhalation</b>	Nocif par inhalation

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

<b>Evaluation</b>	Ce produit est sans risque pour l'écologie
-------------------	--

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible


**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible



	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 03/2021
<b>Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%</b>		<b>MTG</b> .....

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration
<b>Emballages contaminés</b>	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires
<b>Code OMoD</b>	16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
3156	3156	3156

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
GAZ COMPRIMÉ COMBURANT, N.S.A. (Fluor, Néon, Krypton)	COMPRESSED GAS, OXIDIZING, N.O.S.(Fluor, Neon, Krypton)	Compressed gas, oxidizing, n.o.s. (Fluor, Neon, Krypton)


### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



ADR/RID  
IMDG  
IATA

2.2 : Gaz non inflammables  
5.1 : Matières comburantes (oxydantes)

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 03/2021
<b>Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%</b>		<b>MTG</b> .....

#### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID		Non déterminé
IMDG		
IATA		

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID	Non
IMDG	No
ICAO-TI / IATA-DGR	No

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**


Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
<b>Abréviations et acronymes</b>	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA) CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique EIGA : European Industrial Gases Association

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 03/2021
<b>Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%</b>		<b>MTG</b> .....

EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
EPI :	Equipements de protection individuelle
EN :	European Norm -Norme Européenne
ETA :	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

#### Conseils de prudence

P244	Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords
P260	Ne pas respirer les gaz/vapeurs
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

**Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%**
**MTG.....**

P304+P340+P315

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin

P305+P351+P338+P315

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

**Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide